

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 20 décembre 2016

Session spéciale du Conseil municipal, dûment convoquée par le maire, tenue le 20 décembre 2016, à 19 h 30, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel et Julie Pouliot.

Le conseiller Pierre Blouin a motivé son absence.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

1 OUVERTURE DE LA SESSION

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à 19h38.

2 ADOPTION DU BUDGET 2017

2016-12-24

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

ET RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017, telles que déposées qui présentent des recettes de 1 429 227 \$ et des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 207 011 \$, des remboursements de la dette de 159 716 \$ et un excédent pour immobilisations de 62 500 \$.

ADOPTÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2017-106

La conseillère *Julie Pouliot* donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer le Règlement 2017-106 intitulé « Règlement d'imposition 2017 ». Une copie du règlement ayant été distribuée à chacun des élus à l'avance, dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal.

5 CLÔTURE DE LA SESSION.

2016-12-25

Il est proposé par *Lee Brazel*

de clore la présente session à 19h45, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe